



Val-d'Iliez, le 9 janvier 2019

COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

AVIS A LA POPULATION

THERMES PARC

Conditions préférentielles pour l'entrée aux bains thermaux

Nous informons la population que la carte de légitimation 2019 permettant de bénéficier :

- **du demi-tarif pour les adultes**
- **de la gratuité pour les enfants des écoles communales**

peut être retirée auprès de l'Administration communale pendant les heures d'ouverture des guichets, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 11h00 ainsi que le mercredi de 16h00 à 18h00.

Votre carte de légitimation peut également faire office de « carte indigène » dans certains secteurs touristiques et vous faire bénéficier de réductions. N'hésitez pas à la présenter !

L'Administration communale